



GUIDE

Constitution du dossier de candidature en Licence 3^{ème} année Sciences pour la santé, Parcours Santé publique en e-learning

La saisie du dossier de candidature ne correspond pas à une inscription définitive.

A l'issue des renseignements fournis, vous aurez à déposer dans un espace dédié tous les documents utiles à cette candidature. Une fois le dossier validé, une commission pédagogique l'examine et se réserve le droit de donner son avis (accepté, refusé ou réorienté).

SOMMAIRE

A. LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE	3
1. <u>Saisie et sauvegarde du formulaire de candidature</u>	3
2. <u>Formulaire de candidature</u>	3
3. <u>Constitution du dossier de candidature</u>	4
B. MODALITE DE SUIVI DE LA FORMATION EN UN OU DEUX ANS	4
C. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE	4
1. <u>Relève de la formation initiale (FI)</u>	4
2. <u>Relève de la formation continue (FC)</u>	5
3. <u>Relève de la formation permanente (FP)</u>	5
D. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)	5
<u>VAP = Validation des acquis professionnels en vue de l'accès à une formation</u>	5
E. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING	5

Ce guide est à destination des personnes qui souhaitent déposer un dossier de candidature en Licence 3^{ème} année Sciences pour la santé, option Santé publique, enseignée en e-learning, via une plateforme internet.

Les personnes qui souhaitent déposer un dossier de candidature en Licence 3^{ème} année Sciences pour la santé, option Santé publique, enseignée en présentiel à Nancy (réservée aux étudiants en formation initiale – voir chapitre C), ne doivent pas passer par cette procédure, mais s'adresser à Mme Colette JEANDEL au 03.72 74 62 57 ou par mail : colette.jeandel@univ-lorraine.fr

A. LE FORMULAIRE DE CANDIDATURE

1. Saisie et sauvegarde du formulaire de candidature

- Pour accéder au formulaire de candidature, vous devez saisir une adresse électronique valide afin d'obtenir un mot de passe. ***Vous devrez toujours utiliser la même adresse électronique.***
- Vous recevez, ensuite, sur votre boîte mail, un message avec les informations nécessaires pour vous connecter et accéder au dossier de candidature.
- En suivant ces informations, vous pourrez remplir votre formulaire en ligne. Ces informations sont protégées. Leur usage est strictement réservé à la procédure interne à l'établissement.
- ***Attention : Votre formulaire sera sauvegardé lorsque vous aurez effectué la totalité de la saisie.*** Si vous fermez le formulaire en cours de saisie, les données ne seront pas enregistrées
Pour information : Les champs marqués d'une étoile rouge (*) doivent être obligatoirement remplis. Un champ obligatoire non renseigné bloque le passage à la page suivante.
- Après saisie des informations requises, vous validez définitivement votre formulaire. Vous ne pourrez plus modifier ces informations.

2. Formulaire de candidature

- Une fois le formulaire validé définitivement, vous accédez à un espace dédié au dépôt des documents liés à la candidature.

3. Constitution du dossier de candidature

Les documents ci-dessous doivent être déposés dans l'espace dédié :

- Un curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les diplômes obtenus après le baccalauréat (ou attestations de réussite certifiées et signées par l'établissement) (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Les relevés de notes correspondant aux diplômes obtenus (+ une traduction en français s'ils sont rédigés dans une autre langue)
- Une photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité

B. MODALITE DE SUIVI DE LA FORMATION EN UN OU DEUX ANS

Vous devez obligatoirement vous prononcer sur le choix de la modalité de suivi de la formation : un an ou deux ans. Pour vous aider dans votre choix, vous trouverez :

- les [plannings](#) de la formation (semestre 5 et semestre 6)
- les parcours et programmes d'une [formation en deux ans](#) pour la L3 e-learning

Réfléchissez bien avant d'effectuer votre choix : aurais-je bien la disponibilité nécessaire pour faire ma formation sur un an ? **Ce choix est définitif** et ne pourra, en aucun cas, être modifié en cours de formation.

C. FORMATION INITIALE OU FORMATION CONTINUE / PERMANENTE

Nos formations peuvent être proposées en formation initiale, continue et permanente. Quelle est la différence entre ces modalités ?

1. Relève de la formation initiale (FI)

Toute personne qui a terminé ou interrompu son cursus de formation initiale depuis moins de deux années universitaires.

Un cursus initial est terminé à la fin de l'année de dernière inscription au diplôme principal après le bac.

Exemple : sera encore en FI en septembre 2021, tout étudiant dont la dernière inscription universitaire en FI, telle que définie plus haut, a eu lieu en 2019-2020, quelle que soit la date du diplôme obtenu dans cette année 2020.

Tout étudiant en FI devra s'acquitter **IMPERATIVEMENT** de la **CVEC** (Contribution Vie Etudiante et de Campus : <https://cvec.etudiant.gouv.fr/>) pour pouvoir s'inscrire en Faculté.

2. Relève de la formation continue (FC)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et dont la formation est financée par l'employeur ou un organisme.

L'employeur ou l'organisme complète le [formulaire de prise en charge des frais de formation continue](#) et le renvoie par mail à l'adresse suivante : medecine-esp-info-inscription@univ-lorraine.fr

3. Relève de la formation permanente (FP)

Toute personne qui ne relève pas de la formation initiale et qui finance elle-même la formation.

Les tarifs en formation continue et permanente sont identiques (cf [site de l'Ecole de Santé Publique](#))

D. LA PROCEDURE DE VALIDATION DES ACQUIS PROFESSIONNELS (VAP)

VAP = Validation des acquis professionnels en vue de l'accès à une formation

Cette procédure s'adresse aux personnes qui n'ont pas le niveau requis, mais peuvent justifier d'une expérience professionnelle dans des domaines en rapport avec le diplôme visé.

Ce [dossier VAP](#) sera à déposer en ligne sur l'espace dédié avec les documents à joindre pour avis par la commission pédagogique avant transmission à l'Université de Lorraine.

E. DEROULEMENT DES ENSEIGNEMENTS EN E-LEARNING

Le e-learning est une modalité d'enseignement via une plate forme internet FAD dédiée. Les enseignements sont composés d'Unités d'Enseignement (UE) auxquelles sont adossés des ECTS. Vous faites alors partie d'une classe virtuelle composée de groupes (entre 15 et 20 étudiants par groupe) encadrés par un référent qui a pour mission de vous accompagner dans l'apprentissage des connaissances. Des forums et des échanges sous forme de chats ou webconférences sont proposés avec votre référent.

Chaque UE est proposée en accompagnement sur une durée de 8 à 12 semaines. Elles restent consultables toute l'année universitaire.

Les formations sont évaluées soit en contrôle continu (CC) soit en contrôle terminal (CT). Afin de valider vos connaissances en Contrôle continu en e-learning des activités sont proposées. Elles apparaissent sous les formes suivantes :

- **ACC activités en contrôle continu** – Elles sont notées par le référent et rentrent dans la moyenne de l'UE
- **AT activités tutorées** - Elle sont corrigées par le référent individuellement ou collectivement mais pas notées
- **AAF Activités en auto formation** - Ces activités ne sont ni corrigées ni notées.

Une session de regroupement d'une semaine a lieu à Nancy au cours du premier semestre (novembre). Elle a pour but de faire le point sur les différentes UE. Elle propose des activités de révisions.